



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 11 décembre 2025 à 19 h 09 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7

Sont absents :

Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Amanda Jedrychowski, greffière adjointe
Myrabelle Chicoine, directrice générale par intérim
Maxime Marquis, Trésorier

Ouverture de la séance (quorum)

Le maire constate que le quorum est atteint.

(2025-12-415)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par le conseiller Patrick Vallerand

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 décembre 2025 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présentation du budget pour l'exercice financier 2026

Le trésorier présente les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2026.

**Arrivée du conseiller Thierry Harris à 19h15*

Présentation du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028

Le trésorier présente le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.

Période de questions portant exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour

Cette période de questions débute à 19h46 et se termine à 20h09.

(2025-12-416) Adoption du budget pour l'exercice financier 2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE la greffière a, conformément au premier alinéa de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, donné un avis public annonçant la tenue de la présente séance le 2 décembre 2025;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
appuyé par la conseillère Christiane Richard

D'ADOPTER le budget de la Ville pour l'exercice financier 2026 qui prévoit des revenus égaux aux dépenses qui s'élèvent à 76 763 359 \$; lesquelles incluent les quotes-parts de la Ville aux budgets du conseil d'agglomération de Longueuil et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qui totalisent 31 254 843 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-12-417) Adoption du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil doit adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les exercices financiers 2026, 2027 et 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-12-418)

Publication du budget et du programme triennal d'immobilisations

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le budget et le programme triennal adoptés, ou un document explicatif de ceux-ci, sont distribués gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE cette disposition prévoit également qu'en plus ou au lieu de cette distribution, le conseil peut décréter que le budget et le programme triennal, ou le document explicatif, soient publiés dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville;

Il est proposé par la conseillère Catherine Duprey
appuyé par la conseillère Christiane Richard

DE DÉCRÉTER que le budget et le programme triennal adoptés, ou un document explicatif de ceux-ci, soient publiés sur le site internet de la Ville et dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-12-419)

Adoption – Règlement sur la tarification des activités, biens et services en 2026

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2025, le conseiller Francis Le Chatelier a donné un avis de motion à l'effet que le *Règlement 2025-244 concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville pour l'exercice financier 2026* serait présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil et que le projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet d'ajuster la tarification pour les activités, les biens et les services offerts par la Ville afin de refléter les coûts encourus;

CONSIDÉRANT les changements apportés entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption, à savoir:

- Le retrait dans la section VII - Environnement de l'annexe A du tarif *Vente d'un bac bleu pour la collecte de matières recyclables 240 litres*;
- De diminuer à 100,00 \$ le tarif *Certificat d'occupation du domaine public* au point 5.10 de la section V - Urbanisme.

Il est proposé par la conseillère Catherine Duprey
appuyé par le conseiller Luc Côté

D'ADOPTER le *Règlement 2025-244 concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville pour l'exercice financier 2026*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-12-420)

Adoption – Règlement de taxation 2026

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2025, le conseiller Francis Le Chatelier a donné un avis de motion à l'effet que le *Règlement relatif à l'imposition et au prélèvement de la taxe foncière générale et de compensations pour l'exercice financier 2026* (2025-245) serait présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil et que le projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet :

- d'imposer et prélever la taxe foncière générale et toute compensation pour l'exercice financier 2026;
- fixer les dates d'échéance des versements payables;

Il est proposé par le conseiller Luc Côté
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER le *Règlement relatif à l'imposition et au prélèvement de la taxe foncière générale et de compensations pour l'exercice financier 2026* (2025-245).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 20h15.

Loïc Blancquaert
Maire

Amanda Jedrychowski
Greffière adjointe